



Projet Pédagogique

Centre de loisirs sans hébergement " LES MOUSSAILLONS"



Sommaire

Descriptif de l'accueil de loisirs

Situation géographique.....	3
Nature de l'accueil de loisirs.....	4
Les locaux.....	5
Règlement intérieur	8
Personnel et Organigramme	11

Projet Educatif

Les intentions éducatives de la ville	13 à 21
---	---------

Projet Pédagogique

Les objectifs.....	23
Les moyens.....	24

Le fonctionnement

La journée type	29
-----------------------	----

Les activités

Projet d'animation.....	31
-------------------------	----

Les partenaires

Le budget

DESCRIPTIF

DE L'ACCUEIL DE LOISIRS

Situation géographique : Commune d'Île-de-France, au Nord-Ouest de la Seine-et-Marne. Le Mesnil-Amelot est situé au Nord-Est de l'aéroport international Paris-Charles-de-Gaulle, en limite des départements du Val-d'Oise et de la Seine-Saint-Denis. Il est situé à seulement 25 Km de Paris intramuros et 30 Km de Meaux. Bien que l'aéroport occupe près de 40% du territoire communal et que le Mesnil-Amelot soit en contact direct avec le tissu urbain de l'agglomération francilienne (Paris et sa 1ère couronne), la commune conserve un aspect champêtre et authentique.



Contexte paysager : La commune est située sur une vaste plaine céréalière, qui se caractérise par un paysage plat et dégagé, offrant des panoramas avec des vues lointaines sur les Monts de la Goële au Nord. Le relief de la commune est peu marqué et traversé du Nord-Ouest au Sud-Ouest par des corridors fonctionnels de prairies, friches et dépendances vertes. Ces corridors composent la "ceinture verte" de la Région Île-de-France. Les espaces agricoles, forestiers et naturels occupent 51,4% du territoire communal. Les espaces ouverts artificialisés représentent 14%.

Tissu social : Le Mesnil-Amelot est une petite commune résidentielle qui passe de 1006 habitants à 12500 personnes en semaine, vu son dynamisme économique. La population est ici très active. Le taux de chômage est de 6,3%. On retrouve beaucoup de jeunes couples, « néo-ruraux » des départements voisins qui cherchent un cadre de vie plus « rural » sans pour autant abandonner les services que l'on peut trouver en ville. La population est jeune (53,5 % a entre 15 et 44 ans). Les Mesnilois sont essentiellement des employés qualifiés que l'on retrouve dans le secteur tertiaire (83,2%). Les autres sont dans le secteur de l'industrie et de la construction qui représente 14,8%.

Nature de L'accueil de Loisirs

L'accueil de Loisirs est ouvert aux enfants, de 3 à 11 ans révolus, Habitants et /ou scolarisés dans la commune (ou domiciliés pendant les vacances chez un parent résidant au Mesnil-Amelot.

Les animateurs organisent les activités permettent le développement harmonieux de l'enfant, dans le respect des règles fixées par la direction départementale de la cohésion social.

MAIRIE DU MESNIL-AMELOT

2 rue du chapeau

77990 Le Mesnil-Amelot

Tel :01.60.03.51.18.

Fax :01.60.03.96.43

Site internet : www.lemesnilamelot.fr

Madame Loureiro Elisabeth

Directrice de l'accueil de loisirs

8 rue de brouet

77990 Le Mesnil-Amelot

[Tel:01.60.03.47.10](tel:01.60.03.47.10)

Port :06.73.0878.68

Les Locaux



Couloir maters



Infirmierie



Couloir primaires



hall d'entrée



Cuisine enfants



A.L.S.H



Salle activité maters



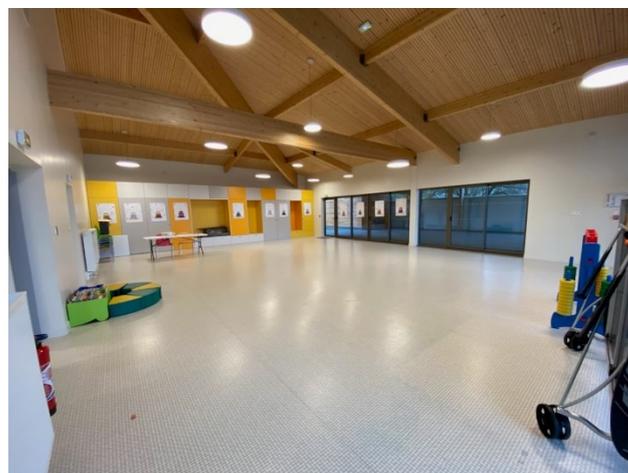
salle motricité maters



Dortoir



Sanitaire maters



Salle motricité primaires

**Salle de périscolaire, d'accueil et salle
maternelle**

Partie maters	Partie primaires	Autres
Salle d'activité 1 dortoir 1 couloir	1 salles d'activité 1salle vidéo/ludothèque	1 salle de restauration
1 salle de motricité	1 couloir 1 salle de motricité	1 bloc sanitaire primaires/maters
1 bloc sanitaire Douche maters 1 bloc sanitaire adultes	2 blocs sanitaires Cuisine pour enfants	3 structures de jeux extérieur City Park

REGLEMENT INTERIEUR

L'Accueil de Loisirs est ouvert aux enfants, de 3 à 11 ans révolus, habitants et/ou scolarisés Dans la commune (ou domiciliés pendant les vacances chez un parent résidant au Mesnil-Amelot).
Les animateurs organisent les activités permettant le développement harmonieux de l'enfant,
Dans le respect des règles fixées par le Service Départemental de la Jeunesse,
De l'Engagement et des Sports (SDJES).

TARIFS (commune du Mesnil-Amelot) HORAIRE ET JOURS D'OUVERTURE

L'Accueil de Loisirs « Les Moussaillons » est ouvert toute l'année du lundi au vendredi, hors jours fériés et fermetures exceptionnelles annoncées préalablement.

Les enfants sont accueillis pendant les vacances scolaires à la **journée** ou en **demi-journée** avec ou sans restauration **et les mercredis après-midi**.

PERIODE SCOLAIRE ET LES MERCREDIS

Lundi, mardi, jeudi et vendredi

- de 07h00 à 08h10 - accueil du matin 1 €uro
- de 16h30 à 18h30 - accueil du soir 1 €uro

Mercredi

- de 7h00 à 11h30 - accueil du matin avec cantine 3 €uro + prix repas
- de 11h30 à 18h30 - accueil après-midi avec cantine 3 €uro + prix repas
- de 13h30 à 18h30 - accueil après-midi sans cantine 3 €uro
- de 7h00 à 18h30 - accueil journée avec cantine 5 €uro

PERIODE DE VACANCES SCOLAIRES

- de 07h00 à 11h30 - accueil du matin sans cantine 3 €uro
- de 07h00 à 13h30 - accueil du matin avec cantine 3 €uro + prix repas
- de 11h30 à 18h30 - accueil après-midi avec cantine 3 €uro + prix repas
- de 13h30 à 18h30 - accueil après-midi 3 €uro
- de 7h00 à 18h30 - journée sans cantine 5 €uros
- de 7h00 à 18h30 - journée avec cantine 5€ + prix du repas

Toute plage horaire commencée est due dans son intégralité.

Toute absence non justifiée et non annulée entraînera l'émission du titre de paiement.

MERCI DE BIEN VOULOIR RESPECTER LES HORAIRE ET JOURS DE FERMETURE DE L'ACCUEIL DE LOISIRS

Tout retard supérieur à 10 minutes, entraînera systématiquement l'émission d'un titre de paiement de 5 euros.

Rappel : La prise en charge des enfants pendant les vacances scolaires se fait par l'équipe d'animation

- **Le matin avant 9h00**
- **Le soir jusqu'à 18h30**

Les tarifs indiqués ci-dessus ne concernent pas la commune de Mauregard

INSCRIPTION

TOUT ENFANT FRÉQUENTANT L'ACCUEIL, MEME OCCASIONNELLEMENT, DOIT ETRE INSCRIT CHAQUE DEBUT D'ANNEE SCOLAIRE

***Comment enregistrer votre enfant pour la première fois**

Création du dossier/ réservations

Avant de faire les réservations, il est nécessaire de constituer le dossier administratif auprès de Mme Loureiro Directrice de l'accueil de loisirs "Les moussaillons"

Contactez l'accueil de loisirs pour prendre rendez-vous au 01.60.03.47.10 / 06.73.08.78.68.

Merci de vous munir des documents suivants :

- une attestation d'assurance extra-scolaire
- La fiche d'autorisations diverses 2024/2025 à remplir en ligne
- Le règlement intérieur de l'accueil de loisirs 2024/2025

Rappel, l'ensemble des documents administratifs sont à votre disposition sur le site de la Mairie www.lemesnilamelot.fr

Après l'enregistrement du dossier un code d'accès est envoyé par email à la famille.

Puis pour finaliser le dossier il est impératif de renseigner toutes les informations demandées.

- ✓ Le détail des vaccins
- ✓ La photo
- ✓ Indiquer les personnes autorisées à récupérer votre enfant.

Tous les renseignements sont à remplir en ligne sur : **eNeos - Portail Famille**

Merci de remplir impérativement toutes les rubriques et d'ajouter la photo de votre enfant dans l'onglet prévu.

***Renouveler un dossier**

Il vous suffit de vous rendre directement sur le site de la mairie et de remplir à nouveau le formulaire d'autorisations diverses en ligne.

(Le portail FAMILLE mis à disposition des parents facilite les échanges avec l'Accueil de Loisirs et permet un suivi des prestations. Il propose la pré-réservation d'activités ainsi que la mise à jour de vos données personnelles).

SANS INSCRIPTION. L'ENFANT NE ETRE ACCEPTÉ A L'ACCUEIL DE LOISIRS

Pour des raisons d'organisation et de responsabilité, nous vous demandons de bien vouloir respecter un délai d'inscription de trois jours ouvrés pour les mercredis et les vacances scolaires.

Ce délai sera modifié en cas de pont de jour férié.

Pour toute inscription « d'urgence » ne respectant pas le délai de trois jours, un justificatif vous sera demandé.

ARRIVEE DE L'ENFANT

Par mesure de sécurité, tout enfant doit être accompagné par un parent auprès de l'équipe D'animation.

Il sera demandé au responsable de l'enfant, dès son arrivée, de signer une feuille de présence.

DÉPART DE L'ENFANT

L'enfant ne pourra être confié le soir qu'aux parents ou aux personnes désignées sur le portail Famille e-Neos.

En cas d'indisponibilité des personnes désignées, les parents peuvent prévenir l'Accueil de Loisirs par :

- Mail (préférable), accueildeloisirs@lemesnilamelot.fr
- Téléphone, 01.60.03.47.10 ou 06.73.08.78.68
- Par courrier

Une pièce d'identité sera exigée ainsi que la signature sur la feuille de présence à la personne récupérant l'enfant.

PARTICULARITÉS

- Traitements médicamenteux

Aucun traitement médicamenteux ne sera administré sauf cas particulier avec projet d'accueil individualisé (PAI).

En ce qui concerne les PAI, **seules les prescriptions médicales seront prises en compte et appliquées. Aucune dérogation ne sera possible.**

- Repas et allergie

Il est fortement recommandé aux familles de fournir les repas et goûters spécifiques à l'allergie.

Madame Elisabeth LOUREIRO, Directrice de l'Accueil de Loisirs, reste à votre écoute pour tout problème ponctuel.

En cas de non-respect du règlement, des règles de vie instaurées dans le centre, et d'un comportement inadapté à la vie en collectivité (violence, agressivité), le Maire après avoir rencontré les parents, se réserve le droit d'exclure l'enfant concerné.

Le Personnel

L'équipe d'encadrement

Cette structure est composée de :

Directrice

Mme Loureiro Elisabeth diplômée :
BAFA/BAFD/AFPS/CAP petite enfance/p.s.c.1

Adjointe

Mme Caldiero Isabelle diplômée :
BAFA/p.s.c1

AGENTS D'ANIMATION

Mme Meignan Christine BAFA/ défibrillateur
Mme Martin Christelle a.f.p.s/b.a.f.a./c.a.p petite enfance
Mme Merivot Catherine s.s.t/c.a.p.petite enfance/défibrillateur/p.c.s.1
Mme Bruneaux Cécile s.s.t/p.s.c.1/b.f.s.b./a.s/b.a.f.a
Mme Lefranc Oksana BAFA
Mme Zammit Blondel Anais p.s.c1/BFSB. /AS/BAFA
MR Delorme Lucas BAFA

Les sigles

b.a.f.a. brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur
b.a.f.d. brevet d'aptitude aux fonctions de directeur
a.f.p.s attestation de formation aux premiers secours
s.s.t sauveteur secouriste du travail
s.f.s.b brevet federal de surveillant de baignade
p.s.c.1 premiers secours citoyen niveau 1
a.s assistant sanitaire
c.a.p. certificat d'aptitude professionnelle

Tous au long de l'année, nous accueillons des stagiaires en cours ou titulaires du b.a.f.a.

L'organigramme
De l'Accueil de Loisirs

Directrice Accueil de Loisirs

Mme Loureiro Elisabeth

Adjointe

Mme Caldiero Isabelle

Mme Merivot Catherine

Mme Meignan Christine

Mme Martin

Mr Delorme Lucas

Mme Bruneaux Cécile

Mme Zammit Blondel Anais

Mme Lefranc Oksana



PROJET EDUCATIF

CENTRE DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT

« LES MOUSSAILLONS »

Le projet éducatif est un document de référence et d'orientation.

Il énonce les orientations générales à privilégier, les valeurs à respecter et les objectifs à mettre en place pour répondre aux besoins particuliers des enfants.

C'est à partir de ce projet que doit se construire le projet pédagogique du Centre de Loisirs Sans Hébergement « LES MOUSSAILLONS ».

Le projet pédagogique définit de manière concrète le fonctionnement du centre.

C'est le « comment faire ».

1. ORIENTATIONS GENERALES

Consciente des besoins et des attentes de la population locale en matière d'animation périscolaire, la municipalité du Mesnil-Amelot accorde une attention particulière à la qualité de ses structures d'accueil pour les jeunes.

L'ensemble des actions qui sont menées sur le territoire en matière de garde des enfants se fait pour répondre à une demande des parents, mais surtout avec l'objectif de travailler dans l'intérêt de l'enfant.

- **Rendre l'enfant autonome** : les activités proposées ainsi que leur mise en œuvre doivent permettre à l'enfant de gagner de l'autonomie.
- **Contribuer à l'épanouissement de l'enfant** : il doit être considéré par l'équipe d'animation comme un être unique. Son développement doit se faire de façon harmonieuse, en fonction de ses possibilités et ses qualités.
- **Aider l'enfant dans sa socialisation** : il faut l'intégrer dans un groupe et l'aider à évoluer en son sein, le sensibiliser à la vie en collectivité.
- **Respecter et être tolérant** : l'enfant doit être écouté et traité avec considération. Si l'adulte doit être force de proposition, il ne doit toutefois pas imposer son choix.

AINSI DOIVENT ETRE RESPECTÉS LA LIBERTE D'AUTRUI, SES OPINIONS ET SES DIFFERENCES

Il est retenu le principe selon lequel un enfant, un adolescent, un adulte apprend partout, tout le temps et avec tous, d'où la notion de complémentarité éducative. On considère que l'éducation se fait sur les trois temps de vie de l'enfant : famille, école et loisirs.

2. OBJECTIFS DE MISE EN ŒUVRE

La volonté de la commune du Mesnil-Amelot est de faire en sorte que les temps périscolaires et extra-scolaires s'attachent à tout mettre en œuvre pour atteindre les objectifs qui résultent des fondements établis dans le chapitre « orientations générales ».

1. **Aider l'enfant dans son accession à l'autonomie**, c'est-à-dire lui donner la capacité de faire ses propres choix, d'œuvrer afin qu'il puisse les accomplir et les assumer.
2. **Favoriser le développement et l'épanouissement de l'enfant**. Proposer des activités adaptées à chacun. Développer ses capacités physiques, intellectuelles et artistiques au travers d'activités ludiques, d'expression et de découverte afin de développer sa personnalité.
3. **Amener l'enfant à avoir un comportement citoyen**. Etablir en concertation avec l'enfant et les personnes intervenant sur les différents temps périscolaires des règles à adopter. Expliquer, appliquer et faire appliquer les principes fondamentaux de la vie en collectivité (hygiène, respect d'autrui, respect du matériel, politesse etc...).

Chaque jeune doit prendre conscience qu'il appartient à une entité sociale avec ses règles et ses contraintes.

4. L'encadrant doit **considérer l'enfant comme un être unique et indivisible**. Il doit prendre en considération les différences, être en mesure de proposer des activités adaptées et/ou adapter les activités en fonction de chacun.

Il doit être force de proposition, aider l'enfant à s'intégrer dans le groupe et l'associer à toutes les activités.

5. **Favoriser le dialogue** avec et entre les parents en leur réservant un espace.

Le projet éducatif a pour objectif de n'exclure aucun enfant ou jeune des groupes qui peuvent se constituer. Il ne doit faire aucune distinction de peuple ou de religion et, quels soient ses moyens physiques et financiers, l'idée est de permettre aux enfants et jeunes de :

- Participer aux différents temps périscolaires
- Participer à des activités adaptées à leur âge
- Accéder à des loisirs aussi variés que possible
- Participer à l'élaboration des règles de vie en collectivité

L'utilisation des structures d'accueil, le suivi des équipes d'encadrement, le choix des activités permettront de faire du Centre de Loisirs Sans Hébergement un lieu privilégié de détente et de loisirs, de découverte et d'éducation.

L'enfant pourra apprendre la vie de groupe en vivant à son propre rythme, affirmer ses choix et ses initiatives sans jamais que soit mise en cause sa sécurité physique, morale, sanitaire et affective.

Le Centre de Loisirs Sans Hébergement est donc :

➤ *Un lieu de détente et de loisirs*

Les périodes de congés ne peuvent pas être seulement le temps qui passe et qu'on occupe plus ou moins bien. Au contraire, le Centre de Loisirs Sans Hébergement doit proposer à l'enfant de vivre des moments riches en joie, nouveautés, émotions et expériences. Et cela en cohérence avec son imagination et ses besoins d'évasion et de rêves.

➤ *Un lieu de découverte et d'éducation*

Le centre de loisirs, tout comme l'école, prépare l'enfant à devenir un adulte responsable et à l'aise dans son milieu. Cet apprentissage social s'allie au développement de sa personnalité. Les règles de vie en collectivité, la civilité, le respect de soi, des autres, de l'environnement, la vie en communauté sont autant mieux assimilés qu'ils sont associés au jeu et au plaisir.

➤ *Un espace pour exprimer ses choix et susciter l'initiative*

Le centre de loisirs doit être un lieu d'écoute et de bienveillance donnant le désir et la possibilité à chaque enfant de s'exprimer. Il pourra aussi déterminer ses choix, prendre des initiatives, construire sa personnalité.

➤ *Un lieu qui respecte le rythme de l'enfant*

Le respect de l'enfant comme individu original doit empêcher la vie en groupe de devenir contraignante. Ainsi des temps comme les activités, les repas, les temps calmes, les sorties seront conçues afin de permettre à l'enfant de suivre ses propres rythmes, tout en vivant en collectivité.

3. LES MOYENS

3.1 Temps et lieu d'accueil

L'Accueil de Loisirs est ouvert aux enfants, de 3 à 11 ans révolus, habitants et/ou scolarisés dans la commune (ou domiciliés pendant les vacances chez un parent résidant au Mesnil-Amelot).

Les animateurs organisent les activités permettant le développement harmonieux de l'enfant, dans le respect des règles fixées par la Direction Départementale de Cohésion Sociale (DDCS).

L'Accueil de Loisirs « Les Moussaillons » est ouvert toute l'année du lundi au vendredi, hors jours fériés et fermetures exceptionnelles annoncées préalablement.

Les enfants sont accueillis pendant les vacances scolaires à la **journée** ou en **demi-journée** avec ou sans restauration **et le mercredi**.

Les jours, horaires et tarifs de l'accueil sont précisés ci-dessous :

➤ Pendant les périodes scolaires

Accueil lundi, mardi, jeudi, vendredi :

Accueil	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi	Prix / jour
Matin	De 7h00 à 8h10	1.00 Euro			
Après-midi	De 16h30 à 18h30	1.00 Euro			

Accueil du mercredi :

Accueil	Mercredi	Prix / jour
Matin sans cantine	De 7h00 à 11h30	3.00 Euros
Matin avec cantine	De 7h00 à 13h30	3.00 Euros + prix repas
Après-midi avec cantine	De 11h30 à 18h30	3.00 Euros + prix repas
Après-midi sans cantine	De 13h30 à 18h30	3.00 Euros
Journée entière avec cantine	De 7h00 à 18h30	5.00 Euros + prix repas

➤ Hors périodes scolaires (y compris juillet et août) : tous les jours

Accueil	Du lundi au vendredi	Prix / jour
Matin sans cantine	De 7h00 à 11h30	3.00 Euros
Matin avec cantine	De 7h00 à 13h30	3.00 Euros + prix repas
Après-midi avec cantine	De 11h30 à 18h30	3.00 Euros + prix repas
Après-midi sans cantine	De 13h30 à 18h30	3.00 Euros
Journée entière avec cantine	De 7h00 à 18h30	5.00 Euros + prix repas

Toute plage horaire commencée est due dans son intégralité.

Toute absence non justifiée et non annulée entraînera l'émission du titre de paiement.

3.2 Les moyens humains

➤ *Les familles*

La commune souhaite associer systématiquement les parents aux actions éducatives mises en place et affiche clairement que les structures ne sont pas seulement des modes de garde.

Les familles sont accueillies pour les formalités administratives et reçoivent un règlement intérieur qu'elles doivent accepter et signer. Ce document est à télécharger sur le site internet de la commune : www.lemesnilamelot.fr

Par la suite toutes les démarches, sont à effectuer sur le portail famille « E-Neos » dont les codes d'accès seront donnés lors de ce premier contact avec la directrice de l'accueil de Loisirs.

Les familles sont sollicitées pour la récupération des matériaux utilisés pour les ateliers mais également pour toutes les autorisations (sorties, etc...).

Elles sont informées en cas de difficultés avec leur enfant et sollicitées pour rappeler à celui-ci la démarche et/ou le fonctionnement de la structure.

➤ *L'équipe d'encadrement*

L'équipe est constituée d'une Directrice, titulaire du Brevet d'Aptitude aux Fonctions du Directeur, référente, garante et porteuse du présent projet. Elle élaborera un projet pédagogique très détaillé avec l'équipe d'animation où apparaitront les intentions pédagogiques, le fonctionnement détaillé des actions menées, le rôle de chacun des acteurs, les moyens matériels, l'évaluation, l'ouverture aux projets futurs. Un intervenant extérieur est aussi présent dans le centre de loisirs « Les Moussaillons ». Il s'agit d'un professeur d'anglais.

Le reste de l'équipe adhère au projet du fait que ces personnes participent à son élaboration. L'objectif est de créer un document accessible à tous, sécurisant pour les familles, un repère pour les professionnels et partenaires et en constante évolution pour répondre au mieux aux besoins du terrain.

L'animateur est un point de référence indispensable pour l'enfant. Il impose malgré lui une image d'adulte et devra donc porter une attention particulière à sa tenue, son langage, ses attitudes. Il devra intervenir judicieusement (justice et explications) face à tout acte ou comportement de l'enfant. Disponible, responsable, tolérant, dynamique, enthousiaste, motivé, respectueux, polyvalent avec une capacité de remise en question et soucieux de **sa formation** seront les qualités recherchées pour ce poste.

Pour les parents, le centre de loisirs ainsi travaillé et constitué ne sera pas un simple moyen de garde d'enfants, mais un lieu où ils inscrivent leur enfant avec confiance et avec l'extrême exigence du bien-être de ce dernier et de l'originalité des animations proposées.

3.3 Les activités proposées

Elles ne doivent pas être des « occupations » contraignantes imposées par l'adulte et plaquées dans le temps. Tout au contraire, elles doivent être conçues et élaborées avec et pour les enfants, en fonction de leurs attentes et de leurs besoins.

Il faut leur donner la possibilité de jouer car le jeu permet de se tester, de mieux connaître ses capacités et ses limites, de faire plus facilement la découverte des apprentissages de la vie.

Il s'agit également de faciliter l'accès des enfants à la création en stimulant leur esprit créatif et leur imagination par des activités d'expression (manuelles ou autres), par des sorties ou encore des visites (musées, cinéma, nature, etc...).

Enfin, les activités tendront à responsabiliser l'enfant en lui permettant de réaliser des projets, c'est-à-dire l'aider à passer de l'envie à l'idée, de la conception à l'organisation afin qu'à travers ces différentes étapes il puisse déterminer les parts du plaisir, de la volonté et de l'effort.

3.4 Le Budget

Chaque année, un budget est alloué au centre de loisirs en fonction des dépenses d'investissement et de fonctionnement. Il permet l'achat de matériels pédagogiques, éducatifs, le petit équipement ainsi que le financement des sorties durant l'année.

4. L'évaluation

4.1 Les critères

- **Quantitatifs** : fréquentation, régularité, participation aux activités proposées, propositions d'accompagnement.
- **Qualitatifs** : évolution de l'enfant, relation au sein du groupe, avec l'équipe d'animation, intégration des règles de vie.

4.2 Les outils

Il est difficile de trouver des outils qui permettent de mesurer l'impact des interventions et la réalisation des objectifs, si ce n'est qu'à travers le retour des parents, des enfants et des animateurs.

La synthèse des réponses permet de cibler les points de satisfaction et de prendre en compte les éventuelles problématiques. Un appui sur les réunions de bilan, les fiches d'auto-évaluation et d'évaluation pour l'équipe d'animation est également possible.

5. Les tarifs

Il est demandé une participation financière aux familles pour l'accès au centre, *cf. tableau page n°18.*

6. Les partenaires

Les services publics locaux (complexe aquatique, bibliothèque, médiathèque, etc...) les commerçants, les artisans, associations et autres structures privées, en fonction des thèmes abordés dans le projet pédagogique, seront sollicités tour à tour. De même, des prestataires de service extérieurs peuvent être appelés à intervenir.

La Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports, le Conseil Départemental de Seine-et-Marne sont des partenaires permanents.

Projet Pédagogique

Le projet pédagogique

Le projet pédagogique est élaboré par la directrice de l'accueil en concertation avec l'équipe d'animation, c'est la mise en œuvre du projet éducatif et il précise les objectifs et moyens mis en place pour le bon déroulement du temps de loisirs.

Les objectifs

- 1 . Développer l'entraide chez l'enfant.
- 2 Favoriser des relations fondées sur le respect mutuel, la coopération et l'entraide,
- 3 Favoriser la participation des enfants dans des activités et dans la vie quotidienne
- 4 Faire découvrir un environnement habituel et inhabituel.
- 5 Impliquer les familles dans la vie du centre,
- 6 Respecter les rythmes de vie des enfants en vacances.
- 7 Respecter les règles d'hygiène, de santé et de sécurité.

Les moyens

Négocier les règles de vie au quotidien poser des repères sur les modes de proposition et de prises de décisions collectives, guider les jeunes dans la préparation d'activités.

Organiser des moments de débats. Instaurer des relations de confiance, permettre le choix des activités. Informer sur la nature et le déroulement des activités.

Mettre tout en place afin de lui donner envie de faire, envie de participer, être auteur et acteur de ses loisirs,

Proposer des activités liées au milieu naturel, social et culturel.

Associer certains parents aux activités pratiquées comme les sorties exceptionnelles, leurs présences à certains points forts de l'année (Noël, carnaval,) Les amener vers une complicité entre enfants, parents et animateurs.

Mise en place d'un accueil échelonné le matin et soir, nous veillerons au rythme de la journée (retour au calme, temps de repos,).

Moments mis en place pour respecter les règles (lavage de mains — repas goûter) et respect de la législation pour assurer la sécurité physique et morale.

Rôle de la directrice

La directrice est le garant de la sécurité physique et morale des enfants accueillis de la mise en. Œuvre du projet éducatif et du bon fonctionnement de l'accueil en de gestion administrative, matérielle et financière.

Elle doit

Être le moteur l'équipe et être à son écoute, en Faisant passer son énergie pour stimuler, encouragé, conseiller les animateurs. Elle fait elle-même parti de l'équipe d'animateur. Le centre sera à l'image de celui qui le dirige.

Rôle pédagogique

- ❖ Mettre en application le projet éducatif des organisateurs.
- ❖ Préparer le projet pédagogique avec les animateurs.
- ❖ Faire les bilans hebdomadaires et le bilan final selon les règles
- ❖ Instaurées par les commissions de référence
- ❖ Former et évaluer son équipe.
- ❖ Veiller au respect des règles de sécurité.
- ❖ Régler les problèmes matériels.
- ❖ Aider les animateurs à la mise en place des activités
- ❖ Rencontrer les parents.

Rôle administratif

- ❖ Proposer le recrutement de son équipe d'animation.
- ❖ Préparer, proposer et veiller au respect de budget.
- ❖ Gérer le matériel pédagogique
- ❖ Être en contact régulier avec la ou le responsable du Service Jeunesse de la mairie la DRDJS et le gestionnaire de la restauration scolaire

Rôle de l'animateur

L'animateur est celui qui va Faire passer de bons moments et de bonnes vacances aux enfants confiés à sa responsabilité, Les enfants présents n'ont pas forcément choisi d'être en activités périscolaires ou en accueil de loisirs. C'est à l'animateur de faire de ce temps un réel plaisir.

Pour cela il doit :

- Respecter les consignes de sécurité
- Être présent physiquement et mentalement
- Être enthousiaste
- Être tolérant
- Faire preuve de bon sens
- Avoir du respect pour les enfants et les adultes avec lesquels il travaille
- Respecter le matériel et son environnement

L'enfant est en temps de loisirs, l'animateur travaille avec le sourire, il est d'une grande disponibilité

L'animateur :

- Participe au le projet pédagogique en concertation avec l'équipe en y apportant ses idées et ses expériences
- Installe et respecte les règles de vie
- Réalise les activités qu'il va proposer aux enfants clans sa préparation
- Aide à la formation des autres animateurs en proposant des activités nouvelles
- tient compte des informations concernant les activités des autres groupes
- communique à l'équipe toutes modifications du programme prévu, après accord
- aide à l'évolution de groupe

L'animateur dans l'équipe

L'équipe d'animation est très importante : elle est composée d'un directeur, d'un adjoint, une assistance sanitaire et animateurs

L'animateur dans son groupe d'enfants

C'est un référent pour la sécurité physique, mental et affective des enfants

- Par son comportement
- Par son respect des autres, enfants et adultes

C'est un animateur

- Il participe aux activités qu'il propose : prépare, anime et range
- Il doit s'adapter à la fatigabilité des enfants, aux matériels et au temps
- Il doit être conscient de ses limites
- C'est un élément moteur en cas de perte d'énergies des enfants
- Il doit surtout être à l'écoute de ceux qui lui sont confiés

Être un animateur c'est partager l'enthousiasme des enfants tout au long de la journée

Rôle de l'assistant sanitaire

Il est l'autorité du directeur, responsable des conditions sanitaires de la structure. Il travaille en collaboration avec le médecin, parents et l'ensemble de l'équipe d'animation. Ses actions principales sont :

- Il porte secours et met en œuvre les premiers gestes de secours.
- Il organise l'infirmierie et gère les petits soins au quotidien.
- Il recueille et distribue les traitements médicamenteux si P.A.I
- Il est à l'écoute des enfants et contribue à gérer l'affectif et assure leur bien être psychologique par une veille discrète mais efficace, il assure de la santé de tous les participants du séjour.
- Il est un acteur majeur de la prévention des risques

Le fonctionnement

Le fonctionnement

Le jeu est une affaire sérieuse

L'accueil de loisirs doit être un lieu de jeux, d'activités diverses, d'échanges mais aussi d'apprentissage

C'est un lieu où l'enfant se socialise en apprenant à respecter les autres et le matériel. Nous veillons particulièrement aux règles élémentaires du savoir-vivre et nous développons des notions de savoir-être responsable, savoir-faire attentif aux autres, qu'il s'agisse d'adultes ou d'enfants.

Les besoins spécifiques de chaque tranche d'âge doivent être respectés. Pour cela à l'intérieur du découpage de la journée, l'enfant pourra trouver une activité ou un moment calme répondant à son rythme.

Période scolaire :

7h / 8h10 > accueil échelonné (mini ateliers) espace ludique

11h45 / 13h20 > restauration scolaire

16h30 / goûter

16h30 / 18h30 > mini atelier, espace ludique, anglais*

*Anglais et étude de 17h00 à 18h00

Période vacances scolaires :

7h / 9h > accueil échelonné mini atelier, espace ludique

9h / 11h30) > activités selon le planning

11h30 / 11h50 > accueil avant restauration

11h50 / 13h30 > restauration scolaire

13h30 / 14h > accueil début d'après-midi

14h00 / 15h45 > activités selon planning

15h45 / 16h > gouter

16h / 18 h30 > départ échelonné mini atelier, espace ludique

Les activités

Les activités

L'évolution de l'accueil de loisirs se penche vers des activités qui tendent vers un plaisir personnel pour grandir et apprendre. Une évolution réelle pour l'enfant doit en plus du plaisir se lier à un ludisme au niveau des activités suivant les valeurs principales que l'équipe tente de faire passer,

Il serait souhaitable que les enfants s'investissent au niveau des activités, tant dans la proposition de ce qu'ils ont envie de faire, que dans la menée d'activités, car n'oublions pas qu'ils sont avant tout en vacances et acteurs de leurs vacances.

Ces activités devront tenir compte du rythme des enfants de leur état de disponibilité tout en dosant l'intensité d'investissement qui sera nécessaire.

Un enfant qui ne souhaite pas participer à une activité proposée ne sera pas contraint d'y participer.

Projet d'animation

Place et rôle de l'activité :

Activité manuelle :

- Développer la créativité chez l'enfant
- Se faire plaisir
- Prendre soin du matériel
- Arriver à la finalité d'un objet
- Favoriser les échanges
- Développer l'entraide
- Créer une ambiance conviviale

Activité sportive :

- Se faire plaisir
- Développer le travail de groupe
- Moyen pour se surpasser
- Développer l'esprit d'équipe

Sortie extérieure :

- Ouvrir les enfants au monde extérieur
- Développer la curiosité des enfants
- Côté ludique et éducatif
- Découvrir le milieu rural

Grand jeu ou spectacle :

- Permet de travailler sur la notion de groupe
- Avoir un rôle d'acteur
- Se surpasser, vaincre sa timidité, aller de l'avant

La directrice et son équipe d'animation se réuniront régulièrement chaque fin de mois. Pour mettre en place des activités qui permettront de respecter les objectifs généraux et le but du projet pédagogique. Tout en respectant l'enfant, lui-même, son rythme de vie et sa place dans le groupe.

Le projet d'animation et l'animateur :

Il doit être capable de s'adapter au souhait de l'enfant

Il doit aider et accompagner l'enfant pour chaque activité

Il doit être capable de tempérer et de calmer un moment difficile

Il doit être à l'écoute de l'enfant

Il doit respecter l'application du projet pédagogique

Les partenaires

Les services publics locaux : (Complexe aquatique, médiathèque, etc. ...)

Les commerçants, les artisans, associations et autres structures privées, en fonction des thèmes abordés dans le projet pédagogique seront sollicités tour à tour.

De même, des prestataires de service extérieures peuvent être appelés à intervenir. La direction départementale de la cohésion sociale, le Conseil Départemental de Seine-et-Marne sont des partenaires permanents.

Relation avec les parents

Partenaires internes et externes

- Maison Des Jeunes Mesnilois
- La communauté d'agglomération Roissy pays de France : le projet concernant la création d'un complexe nautique et sportif (piscine, patinoire, bowling).
- La bibliothèque municipale.
- Les associations : exemple Mesnil-Amelot fleurie, judo, la chorale, danse, football, gymnastique, théâtre.
- L'éducation Nationale : relations divers exemple : le temps de la restauration partagée en maternelle et primaire,
- Direction départementale de la cohésion sociale : projet spécifique et demande de subvention, contrôle de la réalisation et de la qualité de nos prestations et la réglementation.

L'évaluation concernant les enfants les parents et les animateurs

L'évaluation est orientée vers deux axes :

- Une étude quantitative
- Une étude qualitative

Les critères en direction des enfants

Les critères permettent :

- De définir le nombre des enfants dans la structure et dans les ateliers d'animation.
- De faire de façon autonome le déplacement des enfants dans le centre de loisirs.

Les outils en direction des enfants

- Toutes les démarches administratives pour l'inscription de votre ou vos enfants se feront directement en ligne sur le logiciel informatique portail famille e-neos

Fréquence en direction des enfants

- Tous les mercredis en incluant les périodes de vacances scolaires

Les critères en directions des familles

- Evaluer la participation des parents au projet

La fréquence

- Présences des parents pendant les temps forts organisés

Les critères concertants les animateurs

- Evaluation sur leurs implications personnelles
- Du travail fourni dans la mise en œuvre du projet

Les outils

- Mise en place de différents réunions bilans
Préparations et élaborations des plannings et évènements et divers projets
- Observation du directeur par une prise de note

Fréquence

- Réunion hebdomadaire tous les jeudis

Les constats

Il convient dans un premier temps de déterminer ce que l'on entend par petite enfance.

En effet, cette notion désigne une tranche d'âge qui diffère selon les sources et les références pour certains qui se réfèrent à l'âge de la crèche, pour ceux qui prennent en compte l'âge de la scolarisation

- De la naissance à 3 ans
- De la naissance à 6 ans

Cependant en France, la loi du 6 octobre 1989 attribue à la protection maternelle et infantile (PMI) la surveillance de l'enfant de la naissance à trois ans.

Quoi qu'il en soit, force est de constater que la grande majorité des enfants intègre l'école et donc le centre de loisirs entre 2 ans et demi et 3 ans. Nous déterminons donc la tranche d'âge des 3 ans sera notre référence.

Renseignements téléphoniques

Directrice de l'accueil de loisirs

Mme Loureiro Elisabeth

8 rue de brouet 77990 LE Mesnil-Amelot

Tel : 0160034710

Port : 0673087868

@ : accueildeloisirs@lemesnilamelot.fr

Mairie de mesnil -Amelot

Maire Mr Alain Aubry

2 rue du chapeau 77990 Le Mesnil Amelot

Tel : 0160035118

Fax : 0160039643

@ : mairie@lemesnilamelot.fr

LE BUDGET

LE BUDJET

Chaque année, un budget est alloué au centre de loisirs en fonction des dépenses d'investissement et de fonctionnement. Il permet l'achat de matériels pédagogique, éducatif, le petit équipement ainsi que le financement des sorties durant l'année.

Le tarif est dégressif par rapport au nombre d'enfants inscrits par famille.
Le règlement des repas s'effectue au trésor public :

- 1^{er} enfant : 2.54€
- 2^{eme} enfant : 2.00€
- 3^{eme} enfant : 1.50€

Il est demandé une participation financière aux parents pour l'accès au centre
(tarif page : 18)